

AVIS DE CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, art. 21)

L'Inspecteur général des institutions financières dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales le présent avis confirmant le changement de la dénomination sociale de

LE FRIGO VERT

changeant sa dénomination sociale en celle de

LE COLLECTIF DE NOURRITURE
DE CONCORDIA

et sa ou ses version(s)

CONCORDIA FOOD COLLECTIVE

Ce changement prend effet à compter de la date de ce dépôt.

*Déposé au registre le 11 décembre 2003
sous le matricule 1145274172*

Inspecteur général
des institutions
financières

Québec 


Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire